



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21.02.2014 A 19 heures 30 en mairie**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Constitution de partie civile pour des infractions au code de l'urbanisme à l'encontre de Monsieur DE BONO Christophe
- Constitution de partie civile pour les événements ayant eu lieu le jeudi 20 février rue du Parc, pour mise en danger de la vie d'autrui
- Adoption de la charte « Mieux vieillir, bien vivre ensemble en Vaucluse », en partenariat avec le conseil général de Vaucluse, pour des projets d'habitat locatif adapté et conventionné
- Ouverture de l'utilisation des bons d'achat attribués aux lauréats de l'opération « villages fleuris », « Illuminations de Noël » et « trophée des champions » à l'ensemble des commerçants de la Tour d'Aigues.
- Attribution d'une subvention d'équipement à la Maison de Retraite Notre Dame de la Ferrage pour l'acquisition d'un véhicule 9 places accessible aux personnes handicapées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter les points précités à l'ordre du jour de la séance.

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 19.12.2013
Désignation du secrétaire de séance.**

Le compte-rendu de la séance du 19.12.2013 a été approuvé par l'assemblée. Monsieur GAGGIOLI a été désigné comme secrétaire de séance.

**1. Aménagement du quartier Notre Dame
entrée Sud du village**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'engager une opération d'aménagement d'ensemble de l'entrée sud du village – quartier Notre Dame qui présente un fort potentiel paysager, urbain et de développement économique. Cette opération comprend trois axes :

- La signature avec l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. d'une convention d'intervention foncière,
- L'engagement d'études approfondies sur ce site dont l'évolution doit être maîtrisée afin d'aboutir à un projet.
- L'instauration d'un sursis à statuer sur le périmètre défini au titre de l'article L 110-10 du code de l'urbanisme. Le périmètre proposé est le suivant : entrée sud du village - quartier Notre Dame, comprenant l'ensemble de la zone UE, du Plan d'Occupation des Sols de la commune, y compris le sous-secteur UE i, et les parcelles situées en zone I NDi et II NAI.

2. Budget principal :

- Compte de gestion /compte administratif/ affectation du résultat 2013

Rapporteurs : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2013 de Monsieur le Trésorier municipal pour le budget principal.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur AUBOIS prend la présidence de la séance et propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2013 de la commune. Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2013 pour le budget principal. L'affectation du résultat 2013 est adoptée à l'unanimité.

3. Budget annexe – Régie funéraire :

- Compte de gestion /compte administratif/ affectation du résultat 2013

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2013 de Monsieur le Trésorier municipal pour le budget annexe de la régie funéraire.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur AUBOIS prend la présidence de la séance et propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2013 de la commune. Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2013 pour le budget principal. L'affectation du résultat 2013 est adoptée à l'unanimité.

4. Budget annexe – Camping :

- Compte de gestion /compte administratif/ affectation du résultat 2013

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2013 de Monsieur le Trésorier municipal pour le budget annexe du camping.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur AUBOIS prend la présidence de la séance et propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2013 de la commune. Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2013 pour le budget principal. L'affectation du résultat 2013 est adoptée à l'unanimité.

5. Budget annexe – Aménagement Quartier du Parc :

- Compte de gestion /compte administratif 2013/

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a pris acte du non fonctionnement du budget annexe du Parc. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucun mouvement en dépenses ni en recettes, le compte administratif et le compte de gestion sont édités à zéro. Les prestations réalisées ont été réglées sur les crédits ouverts au budget principal.

6. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu, après présentation par Monsieur Lucien OLIVE, adjoint délégué aux finances, des résultats de l'exercice 2013 pour le budget général et les budgets annexes, ainsi que des informations sur l'état de la dette, la fiscalité directe locale et la dotation globale de fonctionnement pour l'exercice 2014.

Pour la section d'investissement : les restes à réaliser en dépenses et en recettes seront reportés au budget primitif 2014, qui tiendra compte de l'augmentation du taux de la TVA de 0.4 point.

Les élus souhaitent maintenir la fiscalité à taux constants pour l'année 2014.

7. Aménagement du quartier du Parc : définition de la méthode de répartition des coûts entre le budget général et le budget annexe

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la méthode de répartition des coûts afin de ventiler les crédits nécessaires entre le budget général et le budget annexe. Cette méthode est celle d'un prorata entre les superficies qui resteront propriété de la commune, dans le budget général, et les superficies cédées, qui font l'objet du budget annexe. La répartition proposée est la suivante sur l'ensemble des coûts liés à cette opération :

SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE BUDGET GENERAL	SUPERFICIE BUDGET ANNEXE
33 395 M2	21 979.55 M2	11 415.45 M2

8. Encaissement chèque trop perçu et dédommagement sinistre

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune un chèque d'un montant de 63.01 €, correspondant à un trop perçu par la société TOTALGAZ.

Le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'indemnisation d'un sinistre survenu en novembre 2012, pour un montant de 224.45 €, ce montant étant inférieur à la franchise appliquée par l'assurance.

9. Approbation des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien - adhésion des communautés de communes Pays Vaison-Ventoux et de l'Enclave des Papes.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité les statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (S.E.V.), comme le prévoit l'article L 5211-17 du CGCT.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la communauté de communes Pays Vaison-Ventoux et de la communauté de communes de l'Enclave des Papes, comme le prévoit l'article L 5211-18 du CGCT.

10. Remise gracieuse pénalités d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la demande de remise gracieuse des pénalités d'urbanisme pour le PC 13312S0003 et le PC 13310S0004.

11. Avance subventions projets d'école

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a attribué à l'école Elémentaire Lucie AUBRAC une avance sur la subvention annuelle pour les projets d'école, d'un montant de 2250 €, dans l'attente du vote du budget primitif 2014.

12. Demandes de subventions pour les projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal.

13. Constitution de partie civile

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à se constituer partie civile pour le compte de la commune dans le cadre de l'affaire DE BONO pour infraction au code l'Urbanisme (articles R 111-34 et R 111-33) et aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols (article NC 2), et à désigner un avocat chargé de représenter la commune à l'audience prévue le 18.03.2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à se constituer partie civile pour le compte de la commune dans le cadre des événements survenus le jeudi 20 février 2014 dans la rue du Parc, pour mise en danger de la vie d'autrui.

14. Adoption de la charte « Mieux vieillir, bien vivre ensemble en Vaucluse »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a, à l'unanimité, accepté d'engager un partenariat avec le Conseil Général au travers de la mise en place d'une charte « Mieux vieillir, bien vivre ensemble en Vaucluse » pour des projets d'habitat locatif adapté et conventionné.

15. Utilisation des bons d'achat attribués aux lauréats des opérations « villages fleuris », « illuminations de Noël » et « trophée des champions »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, l'ouverture de l'utilisation des bons d'achat attribués aux lauréats de l'opération « villages fleuris », « Illuminations de Noël » et « trophée des champions » à l'ensemble des commerçants de la Tour d'Aigues.

16. Subvention d'équipement à la Maison de Retraite Notre Dame de la Ferrage pour l'acquisition d'un véhicule

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé d'attribuer, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Maison de Retraite Notre Dame de la Ferrage pour l'acquisition d'un véhicule de 9 places avec rampe d'accès pour fauteuil roulant , pour le transport des personnes fréquentant l'accueil de jour et pour les déplacements et sorties des résidents. Cette acquisition est cofinancée par la Région.

17. Questions diverses

La séance est levée à 20 h 30.